

Allocation de subsides fédéraux pour des projets forestiers

Décisions de la Direction fédérale des forêts

- Commune de Léchelles FR, Equipements de desserte Côte d'Essy,
No de projet 421.1-FR-0000/0029
- Commune de Montbovon FR, Equipements de desserte Cierna de la Joux,
No de projet 421.1-FR-0000/0030
- Commune de Villarzel, Sédeilles, Marnand VD, Mesures sylvicoles à
fonction protectrice particulière Vallon de Marnand,
No de projet 411.3-VD-9018/0004
- Commune de Martherenges VD, Equipements de desserte Desserte
Martherenges,
No de projet 421.1-VD-2090/0001
- Commune de Montherod, Bière, Aubonne, Saint-Livres VD, Amélioration
des conditions de gestion Locaux de gestion pour le territoire de l'Arboretu,
No de projet 421.2-VD-2088/0001
- Commune de Bourg-Saint-Pierre VS, Mesures sylvicoles à fonction protec-
trice particulière Sorevy-La Croix,
No de projet 411.3-VS-9038/0001
- Commune d' Hérémece VS, Equipements de desserte Forêt de Scex,
No de projet 421.1-VS-2057/0001
- Commune de Nendaz VS, Ouvrage et installations de protection Les Ormes,
No de projet 431.1-VS-3159/0001

Projets intégraux:

- Commune de Chénens, Lentigny FR, Projet intégral Bois des Gottes –
Verrussel,
No de projet 401 -FR-9004/0001,
avec les composantes suivantes
Equipements de desserte
Amélioration des conditions de gestion
- Commune de Bercher VD, Projet intégral Bercher – desserte & assainisse-
ment I,
No de projet 401 -VD-9020/0001,
avec les composantes suivantes
Equipements de desserte
Ouvrage et installations de protection

Voies de recours

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, 3003 Berne, dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication (art. 46 1er et 3e al. LFO; art. 14 LCPR). Le recours sera présenté en deux exemplaires; il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et portera la signature du recourant ou de son mandataire.

Les personnes habilitées à recourir pourront consulter les décisions et les dossiers des projets auprès de la Direction fédérale des forêts, Papiermühlestrasse 172, 3003 Berne, dans le délai imparti pour les recours et après s'être annoncées par téléphone (tél. 031 324 78 53 / 324 77 78).

5 octobre 1999

Direction fédérale des forêts